

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

MONTREAL, MERCREDI, 20 DECEMBRE, 1837.

EPHEMERIDES DE DECEMBRE.

19 décembre, 1793.—Reprise de Toulon par suite d'un siège qui commença a carrière militaire de Napoléon.
20 décembre, 1741.—Mort de l'antiquaire Montfaucon, né le 17 janvier 1655, au château de Soullage, en Languedoc. Il faisait partie de la célèbre congrégation de St. Maur.

POÉSIE CANADIENNE.

GIROD EXPRIMANT SES REGRETS A PELTIER.

O toi qui me suivis dans mes projets divers,
Qui partageas mes maux et mes sanglants revers,
Collègue valeureux, pour la dernière fois
D'un ami qui t'est cher entendis encore la voix.
Naguère l'union, l'amour de la patrie
Nous avoient fait liquer contre la tyrannie ;
Tu te joignais à moi sur la rive fameuse
Lorsque des fiers Anglais la valeur désastreuse
Par l'airain vomissant des salves bien plus fortes,
Fit plier devant eux nos vaillantes cohortes ;
Et triompha de nous, et de nos nobles efforts ;
Et frustra notre espoir sur ces funestes bords.
Ce jour de mes exploits fut le dernier des jours,
Et la fortune alors s'en alla pour toujours.
Dans ce combat fatal, le valeureux Chénier
Dispute la victoire et tombe le dernier ;
Il meurt, en s'écriant, la rage au fond du cœur ;
" Ah ! féroce Albion, te voilà donc vainqueur,
" Tes vœux sont donc remplis, ton implacable haine
" De ma patrie encore va resserrer la chaîne !"
A ces mots, tout-à-coup ses combattants frémissent
Et les échos au loin de son nom retentissent.
Moi, sans sur de l'honneur écouter le murmure,
Je lais sur le champ mon inutile armure,
Pour fuir plus lestement ces funestes combats,
Et pour me dérober à l'horreur du trépas.
Mais... je n'ai pas assez vaillamment combattu...
Et j'ai tenu par là l'éclat de ma vertu...
On avait dit de moi, qu'un valeureux courage
Était de mon grand cœur l'éclatant apanage.
On ne le dira plus... Ah ! Dieu ! qu'encore je puisse
Laver le déshonneur que je laisse au nom Suisse !
Si du moins de Chénier j'avais suivi les pas,
J'aurais acquis son nom... Mais je ne vivrais pas !

P. P. D.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

Pour le Populaire.

AU CAMPAGNARD.

Eh ! bien, Monsieur le CAMPAGNARD, votre triomphe ne sera pas de si longue durée, n'est-ce pas ? Car, un moment où je lis votre gracieuse charade, il me vient dans l'esprit une excellente idée. Ne serait-ce pas ce plat si exquis que je viens de dépecer à table, qui en renferme le sens énigmatique ? Ne devriez-vous pas vous-même, à l'honneur de la chose, en faire un plat de même ? Qu'importe ? Si je n'ai pas trouvé juste, j'ai du moins trouvé quelque chose qui me semble s'y adapter assez bien. Ainsi, je me sens au comble de la joie, de pouvoir vous rendre les armes que, par une pure complaisance de votre part, vous avez eu la bonhomie de me prêter.

Revenons au sérieux. Je pense que vous n'avez eu en vue, dans la composition de ce logogriphe, que ce petit volatile qui, malgré sa petitesse peut souvent de régalez les grands. Point de détail, je parle de la parole. Coupez la queue ou la dernière lettre de ce mot, et vous aurez la nourrice fidèle, qui prend soin de son premier jour, après le lui avoir donné. Conservez le mot en entier, et vous verrez toujours, chez vous, régner la bonne chair. Mais aussi, prenez la juste moitié, ou les trois premières lettres du même mot, et il ne vous restera en partage, que cet insecte dégoûtant, cette vermine immonde qui, de tout temps, a, comme un fléau suscité par la divine Providence, causé de perpétuels ravages parmi l'espèce humaine ; vermine, dont vous me pardonnerez sans doute de passer le nom sous silence.

Voilà, Monsieur, la pensée qui m'est venue, au simple coup-d'œil de l'Enigme que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. En me tirant d'embarras sur le véritable état de la chose, vous obligez celui qui a l'honneur de se souscrire avec reconnaissance,

Monsieur,
Votre très humble et
Obéissant Serviteur,
PIERRE-ANDRÉ.

Montréal, 18 Décembre, 1837.

DOCUMENT HISTORIQUE.

PRISE DE CONSTANTINE.

Nous publions sur ce brillant fait d'armes les différents récits que nous avons sous les yeux. Voici d'abord ce qu'on lit dans le *Toulonnais* :

" Le bateau à vapeur la *Chimère*, capitaine Jannin, est arrivé ce matin et a apporté, ainsi que nous l'espérions, les rapports officiels sur la prise de Constantine.

" Voici les renseignements que nous devons à l'obligeance de quelques personnes bien placées pour être exactement informées, et à nos correspondants de Bone. Si ceux de nos correspondants qui font partie de l'armée expéditionnaire ont eu le temps de nous écrire, ce qui est fort douteux, leurs lettres seront probablement restées à Bone, ou nous seront remises plus tard.

" Nous pouvons, au reste, considérer dès ce moment comme authentiques les détails principaux que nous publions sur les assauts et la prise de Constantine.

" Ainsi que nous l'avons annoncé, l'armée est arrivée devant Constantine, le 6 octobre. Elle s'était établie sur Mansour. De là, on dirigea la 1re et la 2e brigade vers Kouidiat-Aty ; il fallut passer le Oued-Rummel, dont les eaux étaient très hautes, et cette opération fut d'autant plus longue et pénible que l'artillerie de siège avait à exécuter le même mouvement.

" Enfin, le 10, le temps s'était remis au beau, et les batteries furent démasquées ; mais la pluie survenue de nouveau empêcha d'ouvrir le feu.

" L'armée du bey était placée derrière la montagne de Kouidiat-Aty, et inquiétait les travailleurs.

" Le feu commença le 11 ; le lendemain 12, une brèche avait été ouverte ; le général Damrémont voulut la reconnaître avec des officiers d'état-major, un boulet le partagea en deux, et l'armée perdit ainsi son chef.

" Le général Perregaux s'étant approché du corps du général en chef pour le faire enlever, fut atteint d'une balle qui lui a emporté une partie du nez.

" Le lieutenant-général Vallée, commandant l'artillerie prit en ce moment le commandement en chef de l'armée ; il donna des ordres pour monter à l'assaut.

" Dans les journées des 12 et 13, quatre assauts furent tentés, mais inutilement ; nos troupes se virent toujours obligées de se retirer. Enfin, au cinquième assaut, la brigade Nemours s'établit dans l'enceinte ; mais là, de nouveaux combats plus acharnés encore que les précédents furent livrés ; il fallut assiéger chaque maison. M. le duc de Nemours voulait arrêter le carnage, mais comment éviter de tels malheurs dans un pareil moment ? Tout ce que le soldat furieux rencontrait en obstacle était tué.

" Enfin, nos troupes se sont établies dans la ville, où elles attendent les ordres du gouvernement.

" M. le duc de Nemours a donné des ordres pour que les chirurgiens qui ne seraient pas indispensables pour nos blessés fussent envoyés à Achmet pour soigner les Arabes.

" M. le prince de Joinville est arrivé à Constantine le 15, quarante-huit heures après l'action. Il avait avec lui 3,000 hommes, commandés par le colonel Bernelle, et un convoi de vivres, qui a été reçu avec satisfaction : car on en aurait manqué bientôt.

" On ne peut préciser encore le nombre des morts et des blessés de part et d'autre ; mais il n'est malheureusement que trop vrai que le général Damrémont et le colonel Combes du 47e, qui commandaient la 4e brigade, ont été tués.

" Le colonel Lamoricière a été grièvement blessé ; le général Perregaux n'a pas quitté son service, malgré sa blessure.

" On évalue à 6,000 le nombre des Arabes qui ont péri dans Constantine. L'armée du bey est intacte, mais elle est en fuite, et les tribus qui sont hostiles à Achmet se chargeront sans doute de la battre.

" Nos blessés vont être envoyés en France ; on laissera les malades à Bone.

" Il n'est pas vrai que le général Vallée ait demandé des renforts."

On lit dans l'*Eclaireur de la Méditerranée* :

" Par deux paquebots arrivés ce matin, nous avons reçu des nouvelles de notre armée de Constantine. Voici celles qu'apporte la *Chimère* : elles sont officielles :

" Le chef de l'état-major général de l'armée écrit de Constantine, sous la date du 13, que l'armée est entrée, ce même jour, dans Constantine, après un assaut meurtrier et une défense opiniâtre de maison en maison, de la part des Arabes.

" Cette victoire nous a fait éprouver une perte bien sensible ; M. le gouverneur général comte de Damrémont a été tué d'un coup de canon, le 12, en examinant la brèche de très près.

" Le général Perregaux a été blessé au même instant qu'il se penchait pour relever le corps de son chef ; M. le colonel Combes, du 47e, blessé grièvement le 13, est mort peu de temps après des suites de ses blessures.

" M. le lieutenant-général comte Vallée a pris le commandement de l'armée.

" Le bey a pris la fuite."

" Une autre lettre du général Perregaux porte :

" L'armée est entrée le 15 à Constantine ; on s'est battu en ville de huit heures du matin à midi ; il a fallu prendre maison à maison.

" Constantine était défendue principalement par des Kabyles de Bougie. Le bey est resté en dehors de la ville. On a trouvé dans la place une assez grande quantité de vivres."

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

Désirant vous faire part d'une assemblée constitutionnelle qui s'est tenue à St. Michel d'Yamaska, Dimanche dernier, le dix du présent, je ne pourrais vous en donner qu'un faible aperçu, n'y ayant point assisté. Les chefs du patriotisme de la place, tout déconcertés qu'ils sont, s'y sont honteusement rendus, voulant lais-

ser voir qu'ils commençaient à se ranger humblement sous les bannières d'un gouvernement qu'ils avaient depuis si long-temps dénié, et contre lequel ils conspirent d'une manière particulière tout lété. Ces lâches ennemis de notre constitution ne peuvent se dissimuler aujourd'hui que la révolution, trainée par Papineau et accélérée par ses infâmes prosélytes, ne soit rendue à sa fin. Frappés de leurs fuites honteuses et encore plus des maux qui les attendent, s'ils viennent à être arrêtés, ils abjurent malgré eux et embrassent à leur grand dépit une constitution qu'ils n'aimeraient jamais : seul moyen qui semble leur rester pour pouvoir se disculper un peu de leurs conduites passées ; comme l'a fait voir clairement dans son apologie du jour, le Général Arcand à cette assemblée mixte : en félicitant les habitants de n'être point tombés dans les sinistres erreurs qu'il leur avait lui-même prêchées tout lété, de ne point s'être laissé séduire comme lui, de n'avoir point ajouté foi aux invectives qu'il avait sans cesse lancées contre le gouvernement et d'avoir enfin toujours conservé une haute opinion du Lord Gosford notre bon Gouverneur, qu'il leur avait tant de fois lui-même cité comme le voleur des argents de la caisse publique. Ne le méconnaissez pas ici, si je le traite de Général, c'est toujours Arcand et c'est aussi le titre qu'il se confère lui-même dans une de leurs assemblées conspiratrices, en expédiant diverses autres commissions à ses braves. Paradis reçut le grade de Capitaine, avec beaucoup de reconnaissance ; sensible aux honneurs, Dominique Charland fut fait Lieutenant et Brousseau Docteur du Régiment des Miliciens fut élu et exercé, tous les Dimanches de la belle saison dernière, même à tirer au blanc, avec récompense de dix chelins pour le plus adroit, promise par le Général même en fonction. Quel affreux déshonneur ! Ce n'est pas tout, Mr. l'Éditeur, le Capitaine Paradis, moi-même moins rusé et un peu plus bavard que le premier, a aussi voulu signer suivant ses talents et sa capacité. Cependant magistrat au mépris des lois et des autorités civiles, il ne s'est point gêné d'encourager, que dis-je, d'être le meneur des assemblées séditieuses du village de St. François. Quelle confiance ? je vous demande, peut-on avoir dans un magistrat qui viole aussi outrageusement les lois les plus sacrées et qui devrait être le premier à maintenir l'ordre et la paix dans les assemblées publiques, au lieu de les troubler.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble serviteur.

UN CONSTITUTIONNEL DU COMTE.

14 Décembre, 1837.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

Vous serez sans doute surpris en recevant un papier de Vermont, de quelqu'un que vous devez penser être un étranger. Mais le mystère vous sera suffisamment révélé, je m'en flatte, à la lecture de cette courte épître, et mon objet en vous transmettant ce *Burlington Free Press*, si justement censuré dans votre journal du 6 décembre, ne peut que rencontrer votre approbation :

10. Pour certifier aux loyaux Canadiens que, toute chose qui est faite par les crédules *Yankees*, pour assister les ENTETES PATRIOTES ! est ridicule et virtuelle sans le consentement ou la volonté du gouverneur de l'Etat de Vermont, et que les américains, qui ont en quoique ce soit assistés les *Fils de la Liberté*, recevront tôt ou tard leur récompense.

20. Pour redresser la fautive impression que beaucoup des habitants du Canada ont acquise : que la portion la plus respectable et la plus susceptible d'influence de la société du Nord du Vermont, aide les patriotes ; spécialement ceux dont les connaissances et l'éducation, leur donnent un juste titre au respect.

30. Pour manifester à nos frères *Bretons*, que pas autre chose que des sentiments de fraternité, n'a été évincé envers eux comme ils pourrout s'en convaincre en lisant la pétition qui donna lieu à la proclamation du gouverneur, signée par toute la faculté de l'Université de Vermont.

Si les motifs ci-dessus, donnés par un ami étranger, sont d'accord avec votre jugement, elles auront un titre à une insertion dans vos colonnes ; vous ne pouvez conférer plus de plaisir sur celui qui se pense fortuné d'avoir fait quelque chose pour les Canadiens ou pour les Américains.

Sir GEORGE NOVALIS, Vermontais.

Burlington (Vermont) le 15 Décembre 1837.

(P. S.) Le général T. S. BROWN, arriva dernièrement dans ce village, usé et émacié ; ressemblant en vérité à un *Ours affamé* ! Il resta ici aussi longtemps que l'indignation manifestée du peuple devint assez grande pour le forcer à quitter la ville. Il est allé on ne sait où !

L'Éditeur fait dans son dernier numéro que L. J. PAPINEAU était dans Rutland (sans Ph.) ne peut être exact en fait. A. B. Papineau, peut bien avoir été de Burlington à Rutland (27 miles) mais rien n'a été entendu ni vu de l'archi-traitre, l'hon. Louis Joseph Papineau ou de son batteur O'Callaghan.

Sir G. N. V.

Nous avons lieu de remercier notre estimable correspondant des attentions qu'il a pour nous ; nous croyons devoir déjà à sa bienveillance d'autres documents précédents ; nous ne saurions trop l'engager à nous honorer de ses précieux écrits. Il est certain que nos compatriotes apprécieront les sentiments exprimés dans cette correspondance et qu'elle les rassurera entièrement sur les bruits qui courent au sujet des sympathies dont des traites recueilleraient les fruits chez nos voisins. Nous avons une trop haute opinion du caractère Américain pour soupçonner que les membres d'une puissante république se deshonoreront jamais au point de rien faire contre la loi des nations ; mais en core sommes nous heureux d'en recevoir l'assurance. Nous avons donné, dans notre précédent numéro, les noms des hommes respectables qui signèrent la requête qui provoqua la proclamation du Gouverneur de l'Etat de Vermont. Nous n'avons plus à ajouter que les membres de l'Université qui figurent parmi ces dignes Américains sont : le révr. John Wheeler, C. W. Benedict, le

rév. Joseph Tarrey, F. N. Benoît, et le rév. James Marsh, professeur au collège de Vermont.

D'après cette correspondance : il serait certain que Brown est à l'étranger. Ce serait A. A. Papineau de St. Hyacinthe et non l'orateur, qui aurait été à Burlington, et le traître en chef Papineau ne paraîtrait pas avoir atteint les États-Unis, ce qui ferait accroître qu'il erre encore dans ce pays.

(Note de l'Éditeur.)

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 20 DECEMBRE, 1837.

DEFAITE DES REBELLES DU HAUT-CANADA.

Nous avons annoncé l'heureux événement qui, en peu d'instants, a terminé la levée de boucliers des révoltés sous les ordres de Mackenzie, dans la Province voisine, et nos lecteurs doivent s'attendre que nous leur fournirons les détails qui peuvent les intéresser dans cette circonstance.

Mackenzie apprenant que ses amis en révolution avaient mis à exécution le projet insensé, concerté depuis longtemps sans doute entre eux, pour renverser le gouvernement Britannique dans l'Amérique du Nord, crut que le temps était arrivé de faire une diversion favorable à la cause dans la province voisine. Il savait bien que son parti était faible, mais il espérait se recruter de tous les gens oisifs du pays, et d'ailleurs l'absence des troupes, envoyées par la magnanimité de Sir Head, pour coopérer à étouffer le mouvement qui s'opérait dans le Bas-Canada, faisait espérer au conspirateur qu'il aurait temps de prendre une position assez respectable pour ne pouvoir être facilement délogé. Il est probable encore que Papineau avait écrit à son auxiliaire pour lui faire accroire que les choses allaient bien dans le Bas-Canada, que toute la province était en armes, que la victoire devenait certaine; cette adroite tactique devait stimuler Mackenzie, et le rendre victime d'une nouvelle déception en lui faisant prendre les armes au milieu du désastre général du parti républicain. L'avenir nous apprendra bien des choses; mais nous oserions de gager que Papineau a été pour beaucoup dans les démonstrations de la poignée de patriotes du Haut-Canada.

Les mesures de Mackenzie furent promptes, et c'est à cela sans doute qu'on doit l'avantage qui fut remporté sur lui. On reprochait au gouverneur du Bas-Canada, d'avoir permis des rassemblements de citoyens, des enrôlements d'hommes, des manœuvres publiques de soldats irréguliers; mais on ne réfléchissait point, que la nature des lois anglaises et le respect dû à la liberté, apportaient des obstacles insurmontables à ce que de semblables démarches fussent réprimées; il fallait des affidavits, des preuves irrécusables pour arrêter les coupables sur accusations de menées séditeuses ou de haute trahison, et c'étaient ces premiers éléments qui manquaient à l'exécutif pour faire agir légalement contre des séditeux avérés. Sir Head, malgré tout le tact et la fermeté qu'il a montré dans tout le cours de son administration, s'était vu contraint à adopter la même circonspection; aussi, depuis six mois, les assemblées désorganisatrices, les formations de sociétés révolutionnaires, les enrôlements de jeunes gens, les manœuvres militaires parmi la bourgeoisie, avaient-elles pris la même propension que chez nous. La seule chose qui avait donné avantage au lieutenant gouverneur, était la bonne disposition dans laquelle se trouvait la masse de ses milices provinciales. C'était une ressource qui manquait en partie chez nous, où la population était plus facile à abuser.

Sir Francis Bond Head, agit certainement bien plus légèrement que Lord Gosford, quoiqu'il soit impossible de lui en faire reproche, mais il regarda ces assemblées, ces enrôlements, ces manœuvres des radicaux comme des enfantillages qui ne méritaient aucune attention; il se fia sur le bon esprit des habitants, sur le dévouement des milices, et ne se douta jamais qu'il y aurait lieu de tirer une amorce, avec un ennemi qu'il méprisait. Aussi n'hésita-t-il point à envoyer toutes ses troupes dans le Bas-Canada, affirmant que la tranquillité ne serait point troublée. Lord Gosford, au contraire, ne s'en reposa point sur ceux qui lui disaient que jamais les Canadiens ne prendraient les armes, que tout gissait dans des manifestations extérieures dont le temps seul ferait justice; et si nous jetons les yeux en arrière, nous verrons que la plupart des Bretons eux-mêmes étaient d'opinion que le glaive ne serait point tiré du côté de la faction patriote. Notre gouverneur ne se laissa point entraîner dans l'erreur, il vit arriver le moment où il faudrait châtier, et il désira s'entourer d'assez de troupes pour ne point compromettre l'ascendance britannique, dans le gouvernement qui lui était confié. C'est grâce à ces précautions que nous devons les prompts succès obtenus par les troupes royales; c'est par suite des mesures prises pour faire arriver les soldats, que deux ou trois actions bien combinées sont venues décider définitivement du sort de la révolte.

Mackenzie assembla une bande d'hommes qu'il avait abusés et séduits, comme on abuse et séduit nos braves habitants, et il se proposa de s'emparer de vive force de la ville de Toronto. Ces insurgés appartenaient aux districts de Home, de Niagara et de London. Le lundi 4 décembre, on eut la nouvelle de cette démonstration et toute la ville de Toronto se mit en état de défense. Dans la nuit Mr. Archibald McDonell et Mr. Alderman Howell, montèrent, à cheval, la rue Yonge pour reconnaître la position des rebelles. Un peu au delà de la porte de fer, ils furent arrêtés et saisis par Mackenzie et trois autres hommes qui les firent prisonniers. L'Alderman Powell tira un pistolet et le présenta à quelques pouces de la figure de Mackenzie, mais l'arme ne partit point. Il fut alors jeté à bas de sa monture et au moment où un autre homme levait son fusil sur lui, Mr. Powell, lui tira un coup de pistolet, lui cassa la tête, et fit une retraite honorable; Mr. McDonell fut pris et resta prisonnier avec un ou deux autres qui s'embêrèrent dans leurs mains le lendemain. Le colonel Moody, brave officier vétérinaire, qui s'était retiré du service avec une demi-paie, ayant reçu la nouvelle de la descente des rebelles sur la ville, quitta sa maison pour en informer le gouvernement. Il fut arrêté par ces bandits et tué sur la place. Un Mr. S. Brooks, qui était avec lui, s'échappa avec peine, grâce à la vigueur de son cheval.

Le mardi soir, les forces des rebelles, ayant à leur tête Mackenzie, se campèrent sur Gallow-Hill, à un mile et demi de la ville. Les citoyens se mirent sous les armes et s'attendaient à chaque instant à une attaque sérieuse. On voyait dans les rangs, le mousquet en main: Sir Francis Bond Head, le Juge-en-Chief, les Juges Jones et McLean, le Vice-Chancelier et une foule des plus respectables habitants de Toronto. Les milices arrivaient

de tous les côtés, au secours de leurs frères d'armes. La journée et la nuit se passa sans collision.

Mercrèdi matin, les rebelles descendirent de Gallow-Hill, traitèrent et prirent leur position à trois miles de Toronto. Les milices d'Hamilton, sous le commandement du colonel Allen MacNab, et les milices de Scarborough, arrivèrent en ville. La maison du Dr. Horne, fut réduite en cendres par les rebelles, qui pillèrent plusieurs autres domiciles.

Jeudi matin, un piquet de 32 hommes de garde, commandé par le shérif Jarvis, fut attaqué soudainement, par un gros détachement de carabiniers, qui ouvrit un feu soutenu; les assaillants furent repoussés cependant; un de leurs hommes fut tué et ils en emportèrent deux autres mortellement blessés.

Dans la même journée, l'affluence des braves volontaires, qui étaient arrivés en ville, était telle, qu'ils formaient un corps de 2,500 hommes armés, sous le commandement d'officiers expérimentés. Ils furent assemblés en front du Palais du Parlement, où Sir Francis Bond Head arriva pour se mettre à leur tête. Ce digne gouverneur fut reçu avec des acclamations qui firent retentir les airs pendant plus d'un quart d'heure. Il était 11 heures du matin. La colonne se mit en mouvement par les bords du Lac, jusqu'au haut de la rue Yonge, avec le corps d'artillerie du Major Carflue, et deux pièces de canons de bronze, sous les ordres des capitaines Stennett et McKie; le premier était en avant et le second dans le centre. Lorsque les loyaux arrivèrent en vue de la taverne Montgomery, rendez-vous des coupe-jarrets qu'il s'agissait de combattre, un feu fut ouvert, d'un bois de pins sur la droite de la route. Le capitaine Stennett, braqua aussitôt son canon de ce côté et envoya aux rebelles des volées de mitrailles avec une précision telle, qu'il était difficile d'y résister. L'autre pièce d'artillerie se mit aussi à jouer et en peu de temps nettoya complètement le bois; ensuite qu'on ne vit plus un seul de ces misérables dans cette direction. Trois hommes furent blessés du côté des loyaux, l'un au pied, un autre à la main et le dernier, légèrement à la poitrine. Son Excellence fit les plus grands compliments sur l'exécution de l'artillerie et sur la célérité des hommes à servir leurs pièces; elle déclara qu'elle n'avait jamais connu de meilleurs pointeurs. Un coup de canon, dirigé par le capitaine Stennett, sur la taverne Montgomery, suffit pour balayer le corps principal des rebelles de l'autre qu'ils avaient choisis; et mille hommes, qui s'étaient postés sur un monticule auprès, fuirent de tous côtés. On retira des étalles vingt chevaux appartenant aux rebelles et on brûla la maison.

Une compagnie fut alors envoyée à six miles au delà, dans une maison appartenant à Gibson, l'un des chefs des révoltés; cette propriété fut brûlée et toute l'armée victorieuse rentra en ville vers les 8 heures du soir. Cinquante de ces misérables furent faits prisonniers, dont la plupart étaient blessés. On trouva onze corps morts dans le bois; mais il doit y en avoir encore quelques autres éparés çà et là. Une petite bande, tandis l'action, traversa le Don et arriva au pied du pont du Don, qu'elle mit en feu, en détruisant un grand rang de bâtimens sur la propriété de feu S. Washburn, écuyer. Le pont fut cependant sauvé de la destruction après qu'il eut soutenu quelques dommages, et plusieurs des incendiaires furent arrêtés.

Tous les prisonniers faits par les rebelles avaient été placés ensemble dans la taverne Montgomery; ils étaient au nombre de 50 et purent heureusement s'échapper au premier coup de feu. Les chefs errent dans différentes directions, abandonnés par leurs compagnons abusés, et seront sans doute tous pris d'ici à quelques jours.

Les prisonniers, qui n'étaient que les malheureux instrumens de la déception, pratiquée sur eux, par les scélérats qui se déçoiraient aussi impudemment du titre de patriote, furent mis en liberté par la générosité de Son Excellence, qui leur fit la plus touchante allocution. On prit aux rebelles plusieurs pavillons révolutionnaires.

Pendant l'expédition, le commandement de la ville était placé entre les mains du juge Macaulay. Mackenzie avait déclaré que rien ne pouvait le satisfaire, à l'exception de la tête du gouverneur, et la sienne maintenant est mise à prix! Marshal S. Bidwell, ayant vu le drapeau des révoltés, demanda une entrevue avec le gouverneur, auquel il exprima le désir de quitter le pays; des passeports lui furent délivrés à cet effet et il en profita. Morrison, Price, Montgomery et autres traîtres, sont encore dans les prisons pour attendre la justice des lois. Le colonel Macnab, avec la milice de Gore, a été envoyé dans le district de London, afin d'écraser les menées séditeuses qui s'y pratiquent. 200 hommes de la milice de New-Castle sont partis pour le district de Niagara, à l'effet d'y maintenir la tranquillité.

Tel est le récit d'une révolte, qui semble plutôt l'œuvre d'insensés que l'ouvrage d'hommes qui eurent, pendant un temps, la confiance du peuple de la province voisine. Il est certain que les troubles de notre province ont pu influencer sur les désordres de l'autre; mais s'il n'y avait pas eu des germes de sédition parmi les habitants du Haut-Canada, s'il ne s'était pas rencontré des Bretons, traîtres à leur souverain, à leur patrie, à leur propre nation, jamais on n'aurait vu les scènes déplorables qui ont affligés la ville de Toronto et ses environs. Nous espérons qu'on cessera de dire que la révolte réside spécialement dans le sang d'une origine, et qu'on avouera que, dans toutes les nations, il existe des misérables pour lesquels le crime semble un besoin.

PROJET DES DESORGANISATEURS:—Nous avons reçu des renseignements sur les projets qu'avaient les chefs insurgés du Lac des Deux Montagnes, qui prouvent jusqu'à l'évidence combien il était essentiel de détruire leur bande aussi promptement que cela a été exécuté par la bravoure des troupes sous les ordres de l'habile général sir John Colborne.

Le plan des insurgés était d'aller désarmer les gens d'Argenteuil et de venir ensuite sur Montréal, en même temps qu'une armée qu'ils attendaient des États-Unis et qui devait faire sa jonction avec eux sous les ordres des chefs qui sont actuellement réfugiés chez nos voisins et qui tentent tous les moyens possibles pour recruter de la bienveillance publique, trompée sur leurs véritables caractères: de l'argent, des armes, des munitions et des hommes. C'était alors qu'ils devaient tous fondre sur la ville, de différents côtés; la prendre, soit par surprise, soit de vive force, et y exercer les cruautés les plus inouïes. Les listes de proscriptions étaient dressées à l'avance; les exécutions se seraient faites sans jugemens et nous n'étions pas des derniers à être inscrits pour le plus cruel supplice. Rien ne devait s'accomplir avant que les glaces ne fussent totalement prises; les insurgés ne devaient point quitter leurs postes jusque là; ils devaient s'y maintenir, s'y fortifier, et s'y grossir de toutes les forces qu'ils pourraient recruter. Ils faisaient de fréquentes excursions

dans les villages environnans et cherchaient à stimuler le zèle de ceux qu'ils connaissaient être dans leurs principes, afin qu'ils agissent sur leurs concitoyens. Suivant eux, les gens du sud n'avaient pas abandonné la partie; ils étaient rentrés chez eux en apparence, mais ils continuaient à s'armer, à s'organiser, et n'attendaient que l'armée américaine pour se soulever en masse et ne plus laisser aucun espoir aux Bretons. On conçoit que ces mensonges étaient grossiers, mais qu'ils pouvaient produire effet sur des hommes qui ne raisonnent point toujours et qui, du reste, ignoraient le véritable état des choses. On nous trompe souvent sur des événements qui se passent au milieu de nous, il n'est donc pas extraordinaire qu'on puisse abuser quelques habitants simples, sur des faits dont ils ne peuvent deviner l'absurdité.

André Papineau, M. P. P. de bien nouvelle date, et qui s'était créé l'un des chefs du Lac des Deux Montagnes, vint à Ste. Anne de Mascouche du Page, il y a eu dimanche huit jours; il y était envoyé, disait-il, pour y assister le peuple, par ordre des chefs insurgés du Grand Brulé. Il fit aux gens de Ste. Anne les plus horribles menaces de la part des révoltés, qui viendraient les forcer à partir avec armes et provisions, s'ils ne le faisaient de bonne volonté; il les menaçait d'être pillés, brûlés et tués, s'ils se montraient indifférents à la lutte, leur représentant que les troupes de la Reine exerçaient des horreurs partout où elles passaient et qu'il valait mieux mourir en se défendant que de se laisser égorger en moutons. Il leur disait aussi que les Bretons voulaient proscrire leur langue, leur religion, leurs lois; qu'ils voulaient faire du pays une colonie anglaise, en foulant aux pieds toutes garanties accordées au peuple, et qu'il valait mieux mourir que de perdre l'héritage qui leur avait été laissé par leurs pères. Les habitants étaient dans la plus morne consternation; beaucoup d'entre eux transportèrent leurs effets hors de leurs demeures, d'autres fuirent dans les paroisses voisines.

L'infâme Papineau, qui ne dément pas les liens qui l'attachent au moteur principal de tous nos maux, eut l'audace d'aller au presbytère, accompagné d'un grand nombre d'habitans qu'il y entraîna, pour sommer messire Poirier, le vénérable curé, de faire devant eux une profession de foi en faveur de la révolte. Le prêtre, courageux autant que consciencieux, se refusa à trahir ainsi ses devoirs comme ses convictions. Les plus horribles menaces lui furent faites pour sa vie et pour ses propriétés, en sorte qu'il fut obligé d'abandonner sa paroisse et de se réfugier à St. Paul, chez messire Lagarde.

St. Henri de Mascouche a aussi eu son agitation, et plusieurs citoyens marquans autant que respectables furent obligés de sortir de leurs domiciles pour se mettre en sûreté dans des paroisses voisines.

La victoire remportée sur les insurgés, la destruction du dernier refuge de la révolte sont un bienfait pour tous les comtés du nord, qui auraient été continuellement tourmentés et qui n'auraient pu jouir d'un instant de tranquillité pendant tout l'hiver. Les résultats de l'expédition de sir John Colborne sont immenses, car ils assurent à jamais, du moins nous y avons confiance, la quiétude parmi tous les habitants de la rive gauche du St. Laurent. Nous espérons que les hommes bien intentionnés de chaque paroisse, (et il en existe un grand nombre) revenus de leurs appréhensions, vont maintenant employer toute leur énergie pour faire comprendre à leurs concitoyens leurs véritables intérêts et pour les porter à donner des preuves manifestes de leur attachement au gouvernement. Ils doivent le faire avec d'autant plus de raison que nous avons à remercier la providence d'avoir affaire à une administration qui saura ne punir que les vrais coupables, tandis qu'elle oubliera les fautes de ceux qui ne furent qu'égarés.

ADRESSES AU GOUVERNEUR.—La paroisse de la LONGUE-POINTE, qui avait toujours été étrangère aux menées de nos démocrates s'est empressée de faire une adresse au gouvernement pour l'assurer de sa fidélité. La paroisse de la POINTE AUX TREMBLES, qui avait été longtemps troublée par les démarches obscures et agitatrices de Girod et du Dr. Duchénois, reconnut son erreur, rentra dans l'ordre et adressa également ses assurances de soumission à l'exécutif. Il ne faut pas croire cependant que la maladie révolutionnaire eût gagné tous les habitants de cette dernière paroisse; beaucoup étaient restés étrangers aux actes de la sédition et aucun que nous sachions ne prit ostensiblement les armes.

Ces deux paroisses prièrent J. VIGER, écuyer, lieutenant-colonel du 8e bataillon de la Milice de Montréal de transmettre leurs adresses respectives à Son Excellence le LORD GOSFORD. Nous nous empressons de placer sous les yeux de nos lecteurs la copie des adresses, ainsi que la réponse qui fut envoyée à Mr. J. Viger. Ces pièces ne manqueront point d'être appréciées.

A Son Excellence le Très-Honorable ARCHIBALD, COMTE DE GOSFORD, Baron Worthingham de Beccles, au Comté de Suffolk, Capitaine Général et Gouverneur-en-Chef dans et pour les Provinces du Bas et Haut-Canada, Vice Amiral d'Icelles, et Conseiller de Sa Majesté en son Très-Honorable Conseil Privé, Sc. Sc. Sc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE, Nous soussignés, habitans de la paroisse de la Longue Pointe, dans le Comté de Montréal, prions votre Excellence de nous permettre de l'approcher, pour lui exprimer:

Que malgré les incitations d'agitateurs politiques mal-intentionnés, nous avons constamment et jusqu'à ce jour résisté à nous rendre à leurs plans et leurs projets désorganisateurs. Nous sommes en conséquence heureux de pouvoir dire, aujourd'hui, que par cette conduite de notre part, (fruit de la mise en pratique des avis paternels de votre Excellence du quinze juin dernier, comme des bons conseils de notre Lieutenant Colonel,) nous avons fait preuve de notre fidélité et de notre loyauté envers la personne sacrée de sa Majesté et envers son gouvernement. Dans les circonstances malheureuses où se trouve maintenant le pays, et, plus particulièrement le District de Montréal, nous ne croyons pas, cependant, que nous devions nous borner à l'expression de cette simple manifestation de notre attachement au gouvernement de sa Majesté et de notre désir cordial et sincère de demeurer unis à l'Empire britannique; mais nous croyons, au contraire, qu'il est de notre devoir, comme sujets vraiment fidèles et loyaux, d'en témoigner plus formellement à votre Excellence.

C'est pourquoi nous supplions votre Excellence de nous croire sincèrement désireux de maintenir notre allégeance au gouvernement de notre bien-aimé souverain; nous protestons sincèrement de notre respect et entière soumission aux lois qui nous gouvernent et aux autorités légales préposées à leur exécution; nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour le maintien et le rétablissement de la paix et de la tranquillité publiques et pour l'arrestation de tous perturbateurs de l'ordre légal qui, jusqu'à dernièrement, a si heureusement régi cette province. Enfin, nous prions votre Excellence d'être persuadée que nous voulons vivre et mourir sujets Britanniques, et que nous sommes prêts à en fournir toute preuve exigible de la part d'une administration qui a toute notre confiance et notre affection sincère.

Et nous ne cessons de prier pour la conservation des jours de notre très-gracieuse Reine Victoria et pour ceux de votre Excellence.

[15 signatures.]

Longue Pointe, 8 décembre, 1837.

A Son Excellence le très-honorable Archibald, Comte de Gosford, Sc. Sc. Nous les soussignés, habitans de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, Comté de Montréal, exposons respectueusement à votre Excellence: que nous déplorons amèrement le profond égoût dans lequel des gens pervers et mal-intentionnés ont entraîné la plupart de nos compatriotes Canadiens, et que nous n'avons pas vu, sans douleur, les excès et les brigandages auxquels plusieurs de nos compatriotes se sont tout récemment portés. Que nous avons franchement que nous avons été trompés par des gens pervers et coupables, qui, sous le voile du patriotisme, ont voulu nous entraîner à la rébellion, contre le gouvernement de Sa Majesté, et que malheureusement plusieurs d'entre nous ont été trompés, croyant qu'on voulait des demandes justes et

raisonnables, tandis qu'on voulait la révolte et la trahison. Que nous désapprouvons hautement tous les excès ainsi que les menaces de sédition qu'on fait retentir sans cesse dans nos campagnes, et que nous blâmons fortement ceux d'entre nos compatriotes dans la Rivière Chamby et ailleurs qui ont arboré l'étendard de la révolte contre un gouvernement juste et paternel. Que pour montrer notre plus sincère attachement au gouvernement de sa Majesté, nous promettons de faire tous nos efforts pour co-opérer avec ce même gouvernement au maintien de l'ordre et de la paix en cette province.

(6 signatures.)

Pointe aux Trembles, 10 décembre, 1837.

REPOSE DE L'EXECUTIF.

CHATEAU ST. LOUIS, } Québec, le 13 décembre, 1837. }

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de reconnaître la réception, ce jour, de votre lettre du 11 courant, renfermant deux adresses au gouverneur-en-chef; l'une signée par cent quinze habitants de la paroisse de la Longue-Pointe, et l'autre par soixante-huit habitants de la Pointe-aux-Trembles, toutes deux dans le comté de Montréal. Ayant soumis ces adresses à son Excellence, j'ai reçu ses ordres pour transmettre, par votre intermédiaire, aux habitants de la Longue-Pointe l'assurance de la satisfaction que son Excellence a éprouvée de recevoir, dans un semblable moment, cette expression volontaire de leur désapprobation continuelle et de leur désaveu des actes de rébellion d'une portion de leurs compatriotes; et de leurs sentiments de loyauté, de fidélité, et d'attachement à la constitution britannique, ainsi qu'au gouvernement; et de leur désir de maintenir leur allégeance à leur souveraine, et de vivre en respectueuse soumission aux lois et aux autorités constituées. Une ferme adhésion à ces sentiments ne peut manquer de préserver la paix et la tranquillité parmi les habitants de la Longue-Pointe, et leur assurer ainsi qu'à leurs familles la protection effective de ce gouvernement, dans lequel ils ont exprimé leur entière confiance, et qui leur confère ces privilèges inappréciables, dont ils ont joui depuis si longtemps comme sujets britanniques.

Pour ceux qui ont concouru dans l'adresse d'une portion des habitants de la paroisse de la Longue-Pointe, son Excellence vous prie de leur faire connaître sa satisfaction, en apprenant qu'ayant découvert les grossières déceptions pratiquées sur eux par des hommes méchants et mal-intentionnés, qui, sous prétexte de patriotisme et pour servir une ambition égoïste, auraient de propos délibéré, hazaridé le bonheur, les propriétés, et les existences de leurs trop confiants compatriotes, les memorialistes n'ont pas hésité, de reconnaître leur erreur, de désavouer les actes censurables et criminels des mécontents, et d'exprimer leur conviction de la politique juste et paternelle du gouverneur, pour déclarer leur intention de coopérer avec lui au maintien de la paix et de l'ordre dans la province.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble, etc.

S. WALCOTT, Secrétaire Civil.

J. VIGER, écuyer, lieutenant-colonel, 3e bat. de milice de Montréal, à Montréal.

PAROISSE ST. LUC:—Cette paroisse qui fut toujours maintenue dans le devoir par les bons avis de BENJAMIN HOLMES, Ecuyer, et de quelques autres citoyens vient d'adresser la requête suivante au Gouverneur-en-Chief pour protester de son dévouement; elle est signée de 140 personnes:

A Son Excellence le très honorable Comte de Gosford &c. &c., QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de sa majesté composant la paroisse St. Luc, Comté de Chamby et de Laprairie, demandons respectueusement à Votre Excellence la permission de lui exprimer d'une manière franche et sincère notre fidélité et notre attachement inviolables au gouvernement de notre très gracieuse souveraine Victoria première.

Nous sentons que dans les circonstances critiques où se trouve cette province notre loyauté ne peut être satisfaite en demeurant dans le silence et l'inaction, mais qu'elle doit s'empresse de venir au secours d'un gouvernement paternel envers ses loyaux sujets Canadiens, dans ce temps surtout, où l'esprit d'insubordination et de révolte s'est manifesté sur divers points de ce district, a amené des troubles d'une nature alarmante et capables de compromettre gravement la sûreté du gouvernement.

Nous prions Votre Excellence de croire que c'est avec le plus profond regret que nous voyons cet état de choses, résultat triste mais inévitable des maximes périeuses publiquement proposées et dissimulées par des hommes éclairés mais mal-intentionnés et pervers; qui, sous le prétexte spécieux de faire disparaître quelques légers griefs admis et reconnus par le gouvernement de sa Majesté, ont su capter la confiance d'une partie considérable de la population de ce District pour l'entraîner dans une rébellion ouverte contre l'autorité légitime.

Au milieu du deuil presque général qui plane sur cette province, nous ne cessons de remercier la Divine bonté lorsque nous pensons qu'aucun des sujets de sa majesté qui composent cette paroisse n'a agi, du moins ostensiblement, de manière à compromettre son attachement, et sa fidélité au gouvernement; qu'ils y aient été sollicités et même en partie commandés par des personnes en dehors; et que nous devons en partie à la sage modération et au zèle des principaux de cette paroisse: ce que nous osons exposer à Votre Excellence avec les sentiments d'un noble orgueil.

Nous prions Votre Excellence de croire que profondément reconnaissans des bienfaits dont la population française de cette province a toujours joui sous le gouvernement de l'empire Britannique, et que, nous par les sentiments d'honneur et de loyauté que nous tenons de nos pères comme un précieux héritage, nous persévérerons comme nous Pavons toujours fait, à maintenir les liens qui nous unissent si avantageusement à la mère patrie; nous ferons tous nos efforts pour seconder les vœux bienveillants de Votre Excellence pour rétablir la paix et l'union dans ce District, et nous sommes prêts comme nous le serons toujours, à nous montrer fidèles et zélés défenseurs du gouvernement de notre très gracieuse souveraine.

St. Luc, 16 Décembre, 1837.

DETAILS ULTERIEURS SUR L'AEFAIRE DE MISSISQUOI:—L'abondance des nouvelles qui se pressent de tous côtés nous a empêché de donner à nos lecteurs des détails sur cette affaire importante, et nous jugeons à propos d'y revenir. Pour plus d'exactitude, nous donnerons le rapport officiel de cette affaire qui parut dans le Mercury du 14 courant.

RAPPORT OFFICIEL DU COIN DE MOORE.

Freleighsburg, St. Amand, le 9 Décembre, 1837.

J'ai l'honneur de rapporter pour l'information de Votre Excellence, qu'hier matin, je quittai cette place, par un arrangement antérieur avec le colonel Knowlton, de Brome, en compagnie avec le capitaine Henry Baker, de St. Amand, ayant sous mon commandement un corps de volontaire de 50 hommes, armés avec les fusils que nous pûmes recueillir, pour former une escorte aux Waggons qui transportaient des armes et des munitions pour le bataillon du colonel Knowlton, de Philipsburg. J'avais marché seulement quelques miles sur ma route, lorsqu'un exprès de Philipsburg me rejoignit avec la nouvelle qu'un corps considérable de rebelles avait passé de bonne heure par ce village à l'Etat de Vermont et qu'on pensait qu'il reviendrait la même nuit.

Je dépêchai immédiatement un exprès dans différentes directions pour lever des hommes armés ou non armés, et les amener à Philipsburg, où j'avais ordre du colonel Knowlton de faire diligence pour apporter les armes destinées pour son bataillon, s'il était nécessaire.

En conséquence de certaines informations, je laissai les Waggons à quatre miles Est de Philipsburg, et m'élançai dans les bois afin d'y rencontrer les Waggons chargés à la tête de la Baie de Missisquoi, pour renforcer leur escorte du Manoir de Caldwell et de l'ouest de St. Amand. Nous marchâmes alors en compagnie à Philipsburg et atteignîmes cette place à quatre heures et demie de l'après-midi, où je trouvai des hommes assemblés et se réunissant à différents points. J'appris que les bruits y avaient circulés, venant de l'Etat de Vermont, qu'un fort corps d'hommes bien équipés et ayant avec eux deux pièces de canon, avaient commencé sa ligne de marche vers cette province. Dans cette conjoncture, des ordres furent envoyés pour fournir les hommes de fusils et de munitions provenant des Waggons, et à six heures, une position fut prise à un demi mile au sud du village, à l'ouest de la route conduisant à Swanton.

Nous avions occupé cette position depuis près de deux heures, dans l'attente de l'ennemi, lorsque des informations positives nous parvinrent, que les rebelles avaient pris l'est de la route conduisant à Swanton, et qu'ils étaient à trois miles du village. J'ordonnai à l'instant qu'une forte garde restât à l'ouest de la route, et je marchai à une position, deux miles et demi à l'est du village. Je plaçai mes hommes sur une hauteur à la droite, commandant le grand chemin, à l'intersection de la route de Swanton, conduisant nord et sud, avec la route de St. Amand, conduisant est et ouest, où je trouvai les piquets et gardes avancés, qui s'étaient retirés, sans en être aperçus, devant l'ennemi qui avait une force de deux cents hommes.

Les forces étant sous ma direction montaient à 300 hommes, mais avant qu'il me fut possible de les réduire à l'ordre, l'aile de ma ligne avait commencé à faire feu, sans attendre le commandement.

Je n'ai besoin de faire aucune apologie à un général de votre expérience pour l'impétuosité et le défaut de discipline d'un corps, aussi inopinément enlevé à ses occupations agricoles, et placé en vue de l'ennemi, seulement quelques heures avant que les armes lui aient été mises en mains. Ce fut prématuré fut aussitôt riposté par les rebelles, et les décharges de mousquetterie durèrent des deux côtés pendant environ dix ou quinze minutes. Ce fut alors que l'ennemi retraits du côté de l'Etat de Vermont, laissant derrière lui un mort, deux blessés et trois prisonniers.

L'un des blessés est Robert Shores Milnes Bouchette, de Québec, qui conduisait l'avant garde des rebelles, et qui est sévèrement frappé. L'autre est légèrement touché, et se dit être un neveu de Julien Gagnon, de St. Valentin, dans l'Acadie, habitant, et commandant de la bande. Ils laissèrent aussi deux pièces de canon montées sur des voitures, cinq barils de poudre à canon, six boîtes de cartouches à balles, 70 fusils, dont partie était renfermé dans des caisses, et deux étendards. Par suite de l'état d'indiscipline des loyalistes, de l'obscurité de la nuit (il était 9 heures du soir) et du voisinage des bois, le reste de la bande opéra sa fuite. Le voisinage de la ligne des frontières de la province fut aussi en faveur de leur retraite, car le sentiment universel, dans toute cette partie des habitants des frontières, est que pas un homme ne doit traverser la ligne armée, même à la poursuite des envahisseurs de l'autre côté; en sorte, qu'à toute demande faite par Votre Excellence ou le Gouverneur-en-Chief, une réponse ne peut manquer d'être faite par le gouvernement général des Etats-Unis, ou par les gouvernements de chaque Etat en particulier, que le peuple de cette province n'a fait rien de contraire aux traités existans entre ce pays et la Grande Bretagne.

O. J. KEMP, capitaine.

A Son Excellence, } Sir John Colborne. }

Ce rapport est ce qu'il y a de plus exact sur cette affaire, qui donna lieu à plusieurs récits contradictoires. Ainsi, nous ne savons pas ce qui aurait donné lieu de dire que Gagnon, le chef de l'entreprise, aurait été blessé mortellement et qu'il serait mort au delà des lignes. Nous ne savons pas non plus comment ont été pris les 30 prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le Dr. Kimber, Rodolphe Desrivieres, Boucher-Belleville, Jalbert &c. puisque le rapport ne parle que de trois prisonniers et de deux blessés. Cependant ces hommes ont été pris et nous ne pouvons en douter, puisqu'ils gémissent dans la prison de cette ville. Il faut croire, que le lendemain et le surlendemain, on aura saisi dans les bois et dans les champs ceux qui ne purent traverser les lignes pour se mettre à couvert chez nos voisins.

LE LIEUTENANT WEIR:—Tout ce qui tient à cet infortuné autant que brave officier doit intéresser nos concitoyens; c'est pourquoi nous pensons qu'il est convenable d'en reproduire la lettre suivante, qui fut insérée dans la Gazette et qui donne les renseignements les plus authentiques sur la mort de cette victime de la guerre civile. Nous profitons de cette occasion pour rectifier une erreur que nous aurions commise avec plusieurs de nos confrères: en parlant de la première attaque de St. Denis, nous disions que Mr. HUBERT père, aurait été tué à sa fenêtre; il paraît qu'il n'en serait heureusement rien et que ce serait lui au contraire qui aurait donné des renseignements dans cette circonstance.

Voici cette lettre:

A St. Denis, le 4 décembre au matin, une lettre me fut donnée, reçue par l'officier commandant, d'un Monsieur JOSEPH HUBERT, de St. Denis, écrite de St. Antoine, village en face, dans laquelle on annonçait que, par des informations qui ont été recueillies des habitants de St. Denis, avant son départ le corps de l'officier assassiné, le Lieut. Weir du 32e régiment, pourrait être trouvé sur les bords de la rivière Richelieu, derrière la maison de Madame Nyotte, où était une petite tannerie. Je lus la lettre à plusieurs villageois de St. Denis, qui enfin me conduisirent sur la place décrite dans l'épître de Mr. Hubert; et là, dans les eaux du Richelieu, à une profondeur d'environ deux pieds, je découvris une masse noire, couverte de grosses pierres qui la retenaient au fond. Les pierres étant ôtées, un cadavre, qui gissait sur le ventre, s'éleva à la surface des eaux, et je le reconnus immédiatement pour celui de mon frère officier assassiné, pour Weir! Paide chirurgien A. MacGregor, du 32e régiment, qui était avec moi, prit alors soin du corps, et le fit transporter à une maison, où un cercueil fut fait pour l'y placer, afin de le transporter à Montréal pour l'enterrement.

Le rapport du Dr. MacGregor sur les blessures infligées au corps du lieutenant Weir est annexé. L'histoire de son meurtre me fut racontée par le peu de villageois que nous trouvâmes dans St. Denis. Elle est ainsi qu'il suit:

Le lieutenant Weir fut envoyé, par terre, de Montréal à Sorel, au point du jour le matin du 22 novembre, avec des défilés pour l'officier commandant à ce poste, lui ordonnant de tenir prêt les deux compagnies du 66e régiment, sous son commandement, pour se réunir aux forces qui devaient être envoyées de Montréal par le bateau à vapeur, à deux heures après-midi, le 22, sous le commandement du Colonel Gore, afin d'arrêter quelques individus à St. Charles. Les routes étaient si mauvaises que le Lieut. Weir, qui voyageait en calèche (voiture à 2 roues) ne put arriver à Sorel qu'une heure après que le colonel Gore y fut arrivé de Montréal et se fut mis en marche avec toutes ses forces par le chemin de St. Denis.

Trouvant que sa mission avait été dévancée, le lieutenant Weir, prit une nouvelle calèche à Sorel avec un conducteur nommé Lavalée (dont la déposition a été reçue depuis), et partit pour rejoindre les troupes. Il y a deux routes parallèles pour aller à St. Denis, lesquelles s'embranchent à St. Ours. Par erreur, le lieutenant Weir prit la route la plus basse, tandis que les troupes marchaient par la plus haute. Il passa ainsi au-delà des troupes sur leur ligne de marche, sans les voir, et arriva à St. Denis vers les sept heures du matin. Son expression de surprise de ne voir aucun soldat à son arrivée au village, fut, me dit-on, la première annonce qu'elles étaient en marche dans cette direction. Des préparatifs furent alors faits pour s'opposer à leur entrée dans le village de St. Denis, où en effet aucune opposition n'avait été attendue; les résultats ultérieurs sont connus.

Le Lieut. Weir fut fait prisonnier et étroitement lié par les bras. Lorsque l'attaque fut commencée, il fut remis à une garde, consistant dans le capitaine Jalbert, deux hommes nommés Migneault, un nommé Lecour, un cocher, et un garçon nommé Gustin, pour le transporter à St. Charles, dans un Wagon du Dr. Nelson. En arrivant en face de la maison de Madame Nyotte, dont il a déjà fait mention, en dehors du village, les liens qui attachaient le lieutenant Weir devinrent si pénibles et ses mains si enflées, qu'il insista, autant qu'il fut en son pouvoir, pour qu'ils fussent déserés. Cela irrita ses brutaux de gardiens; il le satura du Wagon et pensa à se réfugier dessous. Il lui fut alors tiré deux coups de pistolets, qui portèrent dans son dos et dans son aine et frappé avec un sabre, au travers des roues du Wagon, en différentes parties du corps; il fut après tiré de dessous le wagon, par les cordes qui retenaient ses bras, et enfin massacré!

F. T. GRIFIN, Lieut. du 32e Regt.

Montréal, le 13 décembre, 1837.

Ce récit est horrible et nous n'avons voulu y croire que lorsqu'un nom respectable est venu en confirmer la réalité, car nous nous refusions à penser que l'infortuné Weir aurait été traité avec tant d'inhumanité, dans un moment où il était sans défense et confié à l'ennemi de quelques hommes. En y réfléchissant cependant, nous ne trouvons rien qui puisse entacher la générosité du caractère canadien dans cette scène de Canibales. Ce sont de malheureuses exceptions de prédestinations sanguines, qui se trouvent dans toutes les nations et qui ne peuvent dishonorer les autres concitoyens. Lors de la guerre que les français firent en Espagne, il se rencontra aussi des habitants qui se souillèrent des crimes les plus épouvantables contre les prisonniers: on les écorchait tout vivants, on leur arrachait les ongles, on leur crevait les yeux, on les mettait dans des fours ardents, et cela n'empêchait point qu'il ne se trouvât des masses entières d'habitants non fanatisés qui traitaient les prisonniers avec douceur. Ce crime est déplorable certainement; mais il ne faut pas en flétrir tous les canadiens, car il y aurait eu des milliers de nos habitants qui n'eussent point touché à un seul cheveu du lieutenant Weir. Il y a quelque chose de consolant dans ce récit: c'est que Wolfred Nelson est resté étranger à ces horreurs; c'est qu'il avait ordonné que son prisonnier fut conduit à St. Charles, et c'est que le sang du martyr Weir ne retombera point sur sa tête.

Voici les noms des prisonniers amenés en ville, à la suite de l'expédition de St. Eustache et de St. Benoit.

Isidore Valiquette, Antoine Uderiau, François Bigras, Michel Dugas, Alexandre Fournier, Joseph Robillard, Flavien Spénard, Jean Bte. Dumouchel, Benj. Poirier, Marc Ladougeur, Jean Bte. Beaudin, Nicolas Coron, François Dugas, Abraham Aubry, Jos. Clément dit Larivière, Olivier Benoit, Bazile Arbiue, Charles Le Roux, Titobé dit Clement, Hilaire Desjardins, Jean Bte. Landry, François Aubry, François Labelle, Joseph Imme, Philibert Laurin, Vincent Laurin, Joseph Joly, Joseph Tassé, Michel Gratton, Antoine Desloges, François Malette, Joseph Malette, Joseph Beauchamps, Grégoire Belanger, Augustin Monnette, Joseph Danis, Isidore Brunet, Eustache Demers, Anselme L'Espagnol, Charles Lerou, Augustin Martineau, Flavien Maisonneuve, François Grignon, François Maisonneuve, Antoine Groulx, Paul Desjardins, Joseph Dagenais, Paul Laurin, Eustache Denault, Isidore Gosselin, Paul Provost, Michel Aubry, Joachim Châtillon, Jean Bte. Desjardins, Magloire Guindon, Edouard Major, Joseph Malbouf, Michel Viroilleau, Louis Valiquet, Jean Caille, Felix Cardinal, Hyacinthe Menville, François Cabana, Benj. Cabana, Joseph Girouard, François Ladougeur, Charles Fal-

deau, Isidore Benoit, J. Bte. Robillard, Charles Champagne, Antoine Brisebois, Boromé Lacoste, Isidore Rochon, Jean Marie Rochrue, Joseph Bazinet, François Aubain, Martial Major, Jean Bte. Bisson, Michel Masson, François Loche, Bertrand Guerin, Jean Bte. Lapiere, Xavier Laroche, Jean Lafantaisie, Antoine Laplante, Amable Gareau, Louis Foulaine, Etienne Gareau, Arsene Guitard, Joseph Charron, Olivier Beauchamps, Jacques Balleu, Louis Ducharme, François Bisson, Léon Marie, Laurent Thibault, Amable Martel, Moysse Trottier, Louis Ouimet, Antoine Brière, Antoine Denis, Jean Bte. Desjardins, Antoine Rochon, Augustin Laurent, J. Bte. Chartrand, Augustin Lazon, Joseph Germe dit Carrier, Petit Lalleur, Luc Auger, Antoine Leclaire, Benjamin Sauvé dit Laplante, Jacques Favel dit Bigras, Pierre Lefèvre, François Charette, Jacques Surprenant, François Surprenant, François Demeule, Thomas Robert, Jean Bte. Varcheslaing, Luc H. Masson, Damain Masson, Jean Baptiste Bousquet, Augustin D'Aoust, François Renaud, T. Langlois dit Traversie, Ulrique Robillard, Ambroise Brunel, Jacques Claude, Olivier Rochon, François Desjardins, Flavien Desjardins, Messire A. M. Blanchet.

W. H. SCOTT, M. P. P., pour lequel une récompense de £500 avait été promise, est arrivé hier en ville, et a été logé dans la prison, avec Mr. J. A. Berthelot; Scott, fut arrêté par MM. Harris, Forsyth, Robertson, Dease et Connell, appartenans aux Dragons Légers de la Reine.

L. J. PAPINEAU:—Le Canadien du 13 décembre, contient le paragraphe suivant:

Mr. Papineau.—Extrait d'une lettre de Berthier, en date de lundi dernier:—

"J'ai appris aujourd'hui, comme un fait positif, ce que j'ai toujours cru être le cas, savoir: que Papineau ne voulait pas la rébellion, et employa tous les raisonnemens et à Montréal, pour empêcher les Fils de la Liberté de passer, et à St. Denis pour empêcher le peuple de résister aux troupes. Il alla même jusqu'à les menacer d'abandonner la cause, mais ce fut en vain; les têtes chaudes comme Côte, Rodier et T. S. Brown l'emportèrent, et ce fut un grand malheur pour le Canada."

Nous voudrions bien nous accorder avec l'opinion du correspondant, mais nous ne pouvons en vérité ajouter créance à ses impressions: où Papineau voulait la révolte, où Papineau était le plus sot de tous les hommes, en croyant que les discours véhémens, qu'il colportait depuis six mois dans toutes les paroisses de la province, ne devaient pas amener ce funeste résultat. S'il eût hautement désavoué la formation, les manœuvres, les sorties, et les infamies des Fils de la Liberté, il n'est pas probable que ces jeunes gens, qui le respectaient comme un autre Dieu, se fussent avisés de se corrompre ainsi qu'ils l'ont fait. Côte et Rodier n'étaient point à St. Denis, pour s'opposer à l'ascendant de Papineau; et d'ailleurs, si ce chef n'eût pas voulu l'insurrection, il ne l'aurait pas autorisée par sa présence; et il eût été se réfugier aux Etats-Unis, plutôt que de se pavanner dans le camp des rebelles, de les encourager, de donner des ordres, de promettre des récompenses pour ceux qui arrêteraient les loyaux, comme Mr. L'Espérance, de Laprésentation. Il est encore une autre circonstance qui prouve que Papineau se jouait du sang de ses concitoyens: c'est que ce fut lui qui fut cause de l'affaire de la Baie de Missisquoi. Ce fut lui qui dit aux réfugiés de rentrer sur le territoire, en les assurant qu'il existait un très fort parti dans le Sud et dans le Nord. Le Dr. Bouthiller eut beau représenter les désastres de St. Denis et de St. Charles, Papineau soutint qu'on s'était replié sur St. Césaire, et qu'il existait encore des forces insurrectionnelles capables de balancer les troupes qui étaient obligées de rentrer en ville, pour mettre cette place à couvert des menaces de l'armée du Lac des Deux Montagnes. En somme totale, Papineau fut l'un des plus coupables, car il fut toujours considéré comme celui sur lequel on se reposait le plus, pour la conduite de toute la politique du pays; ce serait peine perdue que de chercher à le justifier, les faits sont trop patents pour les révoquer en doute. Tout ce qu'il serait permis de dire encore par ses amis: c'est qu'il n'a jamais eu les talens qu'on lui supposait; c'est qu'il fut un fou, dont la frénésie causa les plus grands malheurs au pays.

NORBERT ENO, M. P. P.—En rapportant, dans notre numéro du 4 courant les procédés de l'Assemblée loyale tenue au village de Berthier, nous écrivîmes ce passage: "Si nous avons à regretter quelque chose dans cette circonstance, c'est de ne pas voir les deux mandataires du comté de Berthier, s'être mis à la tête du mouvement loyal." Dans une lettre que Mr. Eno, adressa au Canadien, le 8 décembre courant, et qu'il aurait bien pu nous adresser à nous mêmes, qui avions publié la censure. Mr. Eno, dit que: "les résolutions prises eurent sa plus entière approbation et qu'il félicite de tout son cœur, tous ceux qui avec lui, partagèrent ces sentimens, du bien qui en est évidemment résulté." Mr. Eno, ajoute: "Il est vrai que la maladie me retient dans ma maison depuis cinq mois, et jusqu'à ce jour, je n'ai pu passer le seuil de ma porte; mais il est vrai aussi que le sage journal français, le Populaire n'est pas tenu de savoir tout ce qui se passe sous le soleil, de lui son regret, etc. etc." Ce que le Populaire sait: c'est que Mr. Eno, était extrêmement aveuglé par les doctrines de nos désorganisateur, et qu'il fut l'un des premiers à montrer sa soumission aux ordres de Papineau, en renvoyant le Populaire, aussitôt que le grand homme eut fait déclarer par la Minerve, qu'il était contraire au patriotisme de lire un semblable papier. Le style de Mr. Eno, semble sentir à deux lieues à la ronde la mauvaise humeur, au sujet d'une phrase qui ne s'impliquait cependant en rien. Il nous semble qu'il eût dû écrire ainsi lorsque la Minerve du 9 novembre dernier, publia le paragraphe suivant: "NORBERT ENO, écuyer, M. P. P. du comté de Berthier, a renvoyé sa commission de major." Mr. Eno, qui a fait attention à notre journal, auquel il n'était pas abonné, aurait bien dû faire plus d'attention à ce que publiait un journal, auquel il souscrivait, et si la nouvelle était fautive, le forcer à la démentir. Au surplus, nous n'avions rien avancé que de très exacte: Mr. Eno, n'assistait point à l'Assemblée loyale de Berthier, et nous le félicitons de ce que sa santé fut la seule cause qui l'empêcha de remplir ce devoir maintenant suivant son cœur.

DECEPTIONS:—Si quelque chose peut démontrer évidemment la confiance avec laquelle nos voisins des Etats-Unis acceptent toutes les nouvelles forgées par nos perturbateurs sur les évènements de ce pays, c'est la lecture de quelques uns de leurs journaux, qui semblent se complaire à accréditer les bruits les plus absurdes. Un extra du Buffalo Daily du 6 courant contenait un article intitulé: Mouvements révolutionnaires dans le Haut-Canada.—Capture de Toronto.—Le Gouverneur et son Conseil faits prisonniers. Ce journal donnait la fausse nouvelle, comme certaine, et suivant lui, l'expédition de Mac-Kenzie avait trouvé 5000 dupes pour l'accomplir. Une lettre de Queenston H. C., insérée dans le même journal disait, entre autres choses: "que Toronto est au pouvoir des patriotes, que le gouverneur et tous les prisonniers sont en nos mains dans la maison du marchand; que beaucoup de bâtimens ont été brûlés plusieurs vies perdues et beaucoup de prisonniers pris; que les loyalistes tournaient et que peu de combats auront lieu dans la province cet hiver; que les patriotes requièrent du gouverneur: qu'il dissolve le parlement actuel, qu'il permette au peuple d'écrire le conseil législatif, et qu'il quitte le pays dans quinze jours." Maintenant, retournez le compte: mettez les loyalistes en place des patriotes et vice versa; vous aurez alors la vérité complète. C'est au moment où la trahison reçoit le prix de ses crimes, où les rebelles sont vaincus, dispersés, poursuivis à outrance dans la province voisine, que quelques uns de nos confrères, de l'autre côté des lignes leur accordent des succès; nous en sommes réellement fâché pour l'honneur de leur patrie qui nous paraît guère avoir joué un rôle dans cette affaire. Heureusement que le Old Countryman de New-York et beaucoup d'autres papiers montrent un esprit plus juste et révoquant en doute des nouvelles fabriquées évidemment pour attirer des sympathies sur une cause criminelle.

MR. GUGY:—Nous avons vu, hier, ce brave volontaire, qui a failli payer de sa vie l'ardeur qu'il montra pour la bonne cause, dans l'attaque de St. Eustache; il est en ville, et nous pouvons donner à ses nombreux amis des nouvelles certaines sur son état. Il reçut le coup de feu, le plus extraordinaire dans ses effets; la balle lui entra dans l'épaule gauche, près de l'épine dorsale, se prolongea à l'épaule droite, de là descendit aux trois quarts de l'avant droit et sortit dans le gros du même avant bras. Cette blessure s'expliquait par la position dans laquelle se trouvait alors Mr. Gogy: il avait le bras levé, tenant son sabre pour s'en servir convenablement, et le coup de feu put pénétrer toute cette distance, dans les chairs; il a aussi une incision d'un pouce dans le ventre, fait par une baïonnette; mais cette dernière blessure se guérit déjà. Voici la manière dont nous avons compris que l'affaire était arrivée: Mr. Gogy, ayant examiné les lieux et trouvant un moment propice, au colonel W. général qu'on pourrait prendre l'église et tous ceux qui s'y trouvaient, en faisant un détour pour arriver au passage couvert qui conduit du cimetière dans la sacristie, seule porte qui ne fut point barricadée. Le colonel, saisissant la pensée du volontaire avec ce acte qui appartient toujours aux militaires expérimentés, ordonna à une compagnie des royaux de suivre Mr. Gogy. Celui-ci ne voulant point envoyer des soldats à une expédition sans en braver lui-même les dangers, précéda le peloton de quelques pas; s'avança sous le chemin couvert, poussa la porte de la sacristie, et trouva les hommes armés de fusil, qui en disputèrent l'entrée. Le premier coup de fusil tira sans effet, au moment où la porte s'ouvrait; Mr. Gogy se précipita sur l'homme qui lui paraissait avoir tiré, pour s'emparer de lui; il tenait le fusil

de cet homme d'une main, et son sabre de l'autre; ce fut alors que le second tira le coup, qui porta; Mr. Guzy sentit la blessure, mais ne lâcha pas son homme, et dans un mouvement violent qu'il fit pour le terrasser, il le déplaça tellement que le troisième coup de feu, de son camarade, lui fut fatal.

AMERY GIROD:—Voici ce qui concerne la fin de ce misérable étranger, qui a ajouté un dernier crime à tous ceux qu'il avait commis. Après avoir fait honteusement, dès le commencement de l'attaque de St. Eustache, dans laquelle il laissait massacrer une infinité de victimes de sa funeste fureur, il erra dans les bois et parvint, dimanche soir, à la Pointe aux Trembles, où il espérait retrouver d'autres aveugles instruments, qu'il comptait encore devoir être ses amis.

BIENVUEILLANCE DE L'AUTORITE:—Nous apprenons avec la plus profonde reconnaissance que déjà, depuis hier quatre-vingt, d'entre les meilleurs prisonniers arrêtés à St. Eustache et St. Benoît, ont été mis en liberté.

T. S. BROWN:—On dit que ce traître aurait été arrêté à Middlebury (Vermont), pour dettes, à la poursuite de la Banque de Montréal. On s'attendait à ce que son extradition serait demandée.

A. B. PAINEAU:—On dit que ce parent du grand homme, qui s'était montré si violent dans l'agitation, sans doute pour se trouver à la hauteur de son noble cousin et à celle de son honorable collègue dans la représentation du Comté de Terrebonne, a été tué dans l'affaire de St. Eustache.

ETATS-UNIS:—Le président des Etats-Unis, a envoyé des ordres relatifs aux troubles des Canadas, aux gouverneurs du New-York, du Vermont et du Michigan; ils sont de nature à retirer toute idée non seulement que nos voisins interviennent chez nous, mais encore qu'ils souffrent que leurs citoyens procurent aucun aide aux rebelles.

BANQUE DE HENRY:—Voici ce qu'on lit dans l'Albany Argus: Nous apprenons qu'une personne qu'on dit avoir été concernée dans la Banque de Henry, institution privée à Laprairie, Bas-Canada, et s'être enfuie avec des fonds d'un montant considérable, fut arrêtée dimanche soir, à la taverne de l'Aigle, dans cette ville; et que le caissier de la même banque, accusé de complicité, fut arrêté près de Sandy-Hill, le même jour.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES.

Québec, 14e Décembre 1837.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

Table listing military orders and personnel assignments for the 14th of December 1837, including names like Paul Filion, François Laberge, and various ranks such as Capt., Lieut., and Sergeant.

ANNONCES.

BEURRE.—40 CAQUELS DE BEURRE du HAUT-CANADA, d'une qualité supérieure, à vendre par MACKAY et RUSSEL.

GREFFE DU BANC DU ROI DE MONTREAL, 7

Ce 18e Décembre, 1837.

TOUTES personnes qui peuvent ou pourront par la suite donner quelques renseignements touchant aucuns papiers ou documents composant le Notariat de Mre. J. J. GIROUARD, demeurant Notaire à St. Benoît, sont priées d'en informer les soussignés, afin que les mesures nécessaires soient prises sans délai, pour en assurer la possession à tous ceux qui peuvent être intéressés.

287-mj-107.

MONK & MORROGH.

ATTENTION.

LES PETITS BILLETS qui circulent en mon nom sont FAUX et CONTREFAITS; je n'en ai signé aucuns; le public est averti de ne pas en prendre.

280-L'Assomption, 13 décembre, 1837.

E. ARCHAMBAULT.

mj-107.

PERDU.

EN cette ville, Vendredi, le Quinze, un CACHET et un CLEF D'OR, avec son ANNEAU. Le Cachet a une pierre rouge avec les initiales "S. B."

Celui qui les trouvera sera récompensé en les laissant au Bureau de Mr. STANLEY BAGG, place du Vieux Marche.

286-Montréal, 18 décembre, 1837.

b-107

BANQUE DU PEUPLE.

AVIS.

MELIX SOULIGNY et J. F. ALLARD, Ecuyers, ont été élus aujourd'hui comme Associés (Gérants Principaux) de la Société de VIGER, DEWITT et Cie., Banquiers.

Par ordre du Comité.

284-Montréal, 14 décembre, 1837.

B. H. LEMOINE.

Caissier.

h-106

UNE MAISON DE PENSION PRIVÉE RESPECTABLE, exactement vis-à-vis PHOTEL DE L'OTTAWA, rue McGill, est maintenant ouverte pour la réception de PENSIONNAIRES BIEN-NES, pour qui on aura toutes les attentions possibles.

Toutes personnes désirant avoir des CHAMBRES NON-MEUBLEES seront accommodées comme telles.

283-Montréal, 11 décembre, 1837.

A. M. L. S.

104-mj

A LOUER, et possession donnée immédiatement:—Ce LOGEMENT, adossés au Magasin occupé par les soussignés, formant les coins des Rues Notre-Dame et St. Jean, une demeure très convenable pour une famille privée.

281-Montréal, 6 décembre, 1837.

GOSLIN & WOOD.

m-103

DECEMMENT PUBLIE et à VENDRE—L'ALMANAC de MONTREAL pour 1838, en gros et en détail. LIVRES pour les ECOLES, PAPETERIES et RELIEURES pour LITRES dans toutes ses branches, à court avis et à des prix modérés.

Rue St. François-Xavier, presque vis-à-vis le bureau de la poste.

277-Montréal, 4 décembre, 1837.

CAMPBELL BRYSON,

102-m

ANCRES ET CABLES DE CHAINES, propres pour radeaux, à vendre par

278-Montréal, 4 Décembre, 1837.

ATKINSON & CIE.

102-mj.

VENDRE:—Cartes Géographiques de Bouchette pour Québec, Montréal, Haut et Bas-Canada, à £4 la paire.

279-Montréal 4 Décembre, 1837.

ATKINSON & CIE.

102-mj.

A LOUER:—A commencer du premier d'Octobre prochain, la MAISON maintenant occupée par Mrs. EDMONDS, faubourg de Québec. S'adresser à

213-Montréal, 20 septembre, 1837.

D. McQUEEN,

Rue St. Paul.

bj-71

BUREAU DU FEU DE L'ETNA.

TOUTES personnes assurées à ce Bureau qui sont dans l'intention de faire usage du GAZE dans leurs habitations, sont requises de le notifier.

264-Montréal, 6 Novembre, 1837.

JOSEPH JONES,

Agent.

x-90

VERRERIE COUPEE TRES RICHE.

LES soussignés ont reçus nouvellement un large assortiment de VERRERIE richement COUPEE qu'ils offrent en vente à leurs prix modérés accoutumés.

222-Montréal 16 octobre 1837.

THOMAS McADAM et cie.

m-82.

BANQUE DE LA CITE.

UN DIVIDENDE de trois par cent sera payé à la Banque, VENDREDI, le QUINZE de DECEMBRE prochain, et le livre de Transfert sera fermé le 25 du courant.

267-Montréal, 15 novembre, 1837.

Par ordre

C. H. CASTLE,

Caissier.

mj-94.

LES Soussignés offrent en vente:— Cassonnade blanche en boucauts, tierces et barils, Esprit de la Jamaïque, d'une odeur agréable et forte, Rum des Iles sous le vent, fort de 230 à 250, Melasse pesante de grenade, Huile de Loup-marin pâle, Huile de lin bouillie en tonnes et en barils, Eau de vie de cognac en tonnes, Piment

2-1-Montréal 18 septembre 1837.

—AUSSI:—

Lard PRIME MESS et CARGO

Bœuf PRIME MESS et CARGO

—AUSSI:—

J. W. DUNSCOM et Cie

mz-70

A VENDRE.

FER en barre et en paquets, Chaines avec certificats de leur épreuve au moyen de la machine, Ancres et ancres à touer, Clous et longs clous, Bêches et pelles, Peinture à eau, Eau de cologne, Poêles patentes du Dr. Nott, Noir à souliers liquide de Warren en pintes, chopines et demi-chopines Do en pâte do en do do, Chapeaux de Wilson de Londres, Articles menus de ferronnerie, Canevas, Toile à poche, Toile grise,

2-1-Montréal 18 septembre 1837.

—AUSSI:—

Vins en bouteilles, Vins de Sherry en futailles, Huile de graines de lin, Savon de Liverpool, Prunes d'Inde, gros choix et autres, Fruits au vinaigre candis, Do comfats au sucre, Vitres pour chassis,

—ATTENDUS DE JOUR EN JOUR.—

Papier à écrire et autres, Poudre à tirer.

2-2-Montréal, 27 Octobre, 1837.

—ATTENDUS DE JOUR EN JOUR.—

Papier à écrire et autres, Poudre à tirer.

—ATTENDUS DE JOUR EN JOUR.—

Papier à écrire et autres, Poudre à tirer.

—ATTENDUS DE JOUR EN JOUR.—

Papier à écrire et autres, Poudre à tirer.

—ATTENDUS DE JOUR EN JOUR.—

Papier à écrire et autres, Poudre à tirer.

—ATTENDUS DE JOUR EN JOUR.—

A VENDRE.

150 ACTIONS dans le bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN, en pierre ou en bois, pourra prendre des arrangements très avantageux pour l'acquisition des dites parts. S'adresser au bureau du POPULAIRE.

168-Montréal, 2 août, 1837.

mj-50

Le Soussigné a TRANSPORTE son MAGASIN à sa demeure, à quelques pas au sud du marché Ste. Anne.

258-Montréal, 30 octobre, 1837.

O. BOSTWICK.

mk-88

A VENDRE CHEZ LES SOUSSIGNÉS, THE ENGLISH ANNUAL FOR 1838.

RELIE SUPERBEMENT,

ATKINSON et Cie.

269-Montréal, 15 Novembre 1837.

mj-85

CASSONNADE BLANCHE, NOUVELLEMENT RECUE ET A VENDRE PAR

GEORGE RHYNAS,

Rue St. François-Xavier.

266-Montréal, 13 novembre 1837.

mj-93

UN CITOYEN voudrait se procurer UN LOGEMENT sur un pied respectable, AVEC PENSION. Toute proposition devra se faire par lettre, adressée à J. R. Bureau du Populaire.

263-Montréal, 3 Novembre, 1837.

mj-89

COUVERTURES DE MERINOS DAMASSE POUR TABLE.—Une caisse nouvellement reçue à vendre.

Couvertures de laine et de coton pour table, nappes de toile ouvrée, et tapis de drap pour tables, de toutes largeurs et de toutes qualités; toile pour tapis d'oreillers, cotons carottés et barrés, mousselines, etc.

Offerts à bas prix pour clore les consignations: Vins de Porto de Marsaille, Do do de Porto, Bouchons de liege assortis, Mine de Plomb, Poterie en caisses, Noir de fumée, Moutarde en barriques, Vin en bouteilles, etc.

246-Montréal, 20 octobre, 1837.

JAMES DOUGALL,

Rue des Commissaires.

mj-84

HARENGS DE DIGBY nouvellement reçus et à vendre par GOLDSWORTHY & WURTELE,

271-Montréal, 22 novembre, 1837.

Rue Lemoine.

x-97

LES soussignés viennent de recevoir un assortiment large et très étendu de MARCHANDISES D'ETAPE et SECHES, convenable pour le commerce d'automne et d'hiver, dont ils disposeront, selon leurs bas prix accoutumés, soit en gros ou en détail, pour argent comptant.

254-Montréal, 27 octobre, 1837.

H. MATHEWSON ET CIE.

No. 71, Rue Notre Dame.

mj-87

RAISINS.—B. M. en boîtes et quarts de boîtes, Do. de Smyrne en barils, Avelines et Noix, Figues de Turquie, etc.

275-Montréal, 27 novembre, 1837.

J. W. DUNSCOMB & Cie.

mj-99

BOELES ET TUYAUX, FERBLANTERIE, QUINCAILLERIE PEINTURES, HUILE, &c.—Les affaires ci-devant conduites par J. WHITE rue St. Paul, presque vis-à-vis l'Hotel de Rasco, seront à l'avenir continuées par M. WHITE. Tous les ordres seront reçus avec reconnaissance et exécutés avec ponctualité et à très court délai, pour de l'argent comptant seulement.

217-Montréal, 22 septembre, 1837.

hs-72

AVIS.

Le soussigné duement élu curateur de LOUIS LEON PINSONAULT, ci-devant marchand de Montréal, au lieu et place de Pierre Lukin, écuyer, décédé, prévient les personnes qui ont des réclamations contre le dit L. L. Pinsonault, de les présenter sans délai, et celles qui doivent de venir régler et payer aussi sans délai le montant de leurs comptes, afin d'éviter d'être poursuivies.

268-Montréal, 15 novembre, 1837.

L. S. MARTIN, Curateur.

mj-94.

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE.

Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal.

6-Montréal, 10 avril, 1837

C. TAIT,

m h-1

A LOUER.—Une MAISON DE PIERRE, avec grande Cour et belle dépendance, sur la rue des Fortifications, entre la maison de Mr. Ross et celle occupée par le Dr. Sewell. S'adresser à Mr. Bender, avocat.

5 Juillet.

A VENDRE.

120 ACTIONS dans la BANQUE DU PEUPLE. Un escompte libéral sera fait sur le montant des £800 déjà payés. £70 restent à payer à la première demande. S'adresser au soussigné.

76-Montréal, 7 juin, 1837

ALEXIS BENOIT.

mj-26

VENDRE et possession donnée au premier de mai prochain, la maison qu'occupe le soussigné, à l'encoignure des rues St. Bonaventure et St. Michel près du marché au foin de cette cité. Termes de paiement libéraux.

248-Montréal 23 octobre 1837.

P. AUGER.

n-84.

AGENT COMPTABLE POUR LES TERRES. Le soussigné a l'honneur d'informer qu'ayant aussi commencé la première des branches ci-dessus, il invite respectueusement les individus qui ont des terres à VENDRE ou à LOUER de les placer entre ses mains.

Pensant que des mutations satisfaisantes de propriétés peuvent rarement être faites sans une inspection personnelle, il se propose d'agir seulement comme un intermédiaire par le moyen duquel le vendeur peut donner des informations à bon marché et avec efficacité et l'acheteur peut être guidé dans son choix.

En conformité à ces vues il a ouvert des livres de registres, sur lesquels les descriptions des propriétés à VENDRE ou à LOUER dans la ville ou dans la campagne seront insérées. Les susdits livres seront ouverts (gratis) pour les émigrants ou autres, tout effort devant être fait pour augmenter la publicité de ce plan.

Les charges pour enregistrer, pour les trois premiers mois, seront de dix CHELINS quand il y aura plus de trois propriétés distinctes et une description y comprise; quand elles seront au dessus de ce nombre, CINQ PIASTRES; pour chaque quartier suivant, la moitié de ces sommes. Le salaire dans chaque cas, sera payé d'avance, et toutes communications devront être franches de port.

Quand les parties ne seront pas connues, on exigera des renseignements satisfaisants quand à l'exactitude des descriptions.

189-Montréal 31 Août 1837.

JAMES COURT.

Rue St. Joseph (près duquel)

m-53

L'INFLUENCE D'UN LIVRE, Roman Historique,

PAR

PHILIPPE A. DE GASPE, FILS.

CET OUVRAGE EST ACTUELLEMENT EN VENTE; Prix: Cinq Chelins, payables lors de la livraison. La Souscription est ouverte au bureau du POPULAIRE, et à la librairie canadienne de C. P. LEFROUX-Montréal, 2 avril, 1837.